

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°2022_501
Feuillet n°051

ARRETE DU MAIRE

SG/PR/ME

Nous, Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'avis favorable du Directeur de la Maison du Département Aménagement Durable du Boulonnais en date du 14 novembre 2022,

VU, l'avis favorable de la Commune de Wimille en date du 18 novembre 2022,

CONSIDERANT, la demande de VÉOLIA EAU pour le curage des réseaux le 28 novembre 2022 rue Napoléon à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} : Rue Napoléon (dans sa totalité) :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- le lundi 28 novembre 2022 de 08 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : Déviations de la circulation :

Pendant la période des travaux (article 1^{er} du présent arrêté), la circulation dans le sens Ambleteuse-Boulogne se fera comme suit :

.../...

⇒ Pour les véhicules légers et les Transports en commun :

- ✓ rond-point entrée nord de Wimereux,
- ✓ avenue François Mitterrand,
- ✓ rue Pilâtre de Rozier,
- ✓ pont Carnot
- ✓ quai Théophile Dobelle,
- ✓ rond-point, RD 233, rue Raoul Lebeurre, rue de la Gare [sur le territoire de Wimille],
- ✓ rue Saint Maurice, rue Saint Victor.

⇒ Pour les poids lourds (véhicules > 3,5 T)

- ✓ rond-point entrée nord de Wimereux et rue du Bon Air,
- ✓ route de la Trésorerie [sur le territoire de Wimille],
- ✓ puis l'A16.

Article 3 : Quai Théophile Dobelle (arrêt provisoire bus MARINÉO) :

Afin de permettre la mise en place d'un arrêt provisoire des bus MARINÉO, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- le lundi 28 novembre 2022 de 08 h 00 à 18 h 00,
- sur les 4 premières places de stationnement quai Théophile Dobelle, le long de l'Eglise, en venant de l'intersection rue Carnot/pont Carnot/quai Alfred Giard.

Article 4 : Afin de permettre aux véhicules des riverains de sortir des rues en sens unique perpendiculaires à la rue Napoléon, la circulation des véhicules sera autorisée à double sens uniquement pour les véhicules des riverains :

- la rue Saint Armand (portion comprise entre la rue Napoléon et l'avenue du Maréchal Foch), la rue des Anglais (portion comprise entre la Napoléon et l'avenue du Maréchal Foch), rue du Général de Gaulle (portion comprise entre la rue Napoléon et l'avenue du Maréchal Foch), rue du Capitaine Ferber (portion comprise entre la rue Carnot et la rue Napoléon),
- le lundi 28 novembre 2022 de 08 h 00 à 18 h 00.

Article 5 : Mise en place et retrait signalisation :

✓ VÉOLIA assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit.

✓ Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit quai Théophile Dobelle pour l'arrêt provisoire de MARINÉO (qui assurera l'installation et le retrait de cet arrêt).

Article 6 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 7 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 8 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX, le 23 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU, le D.G.S.D.